

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination du secrétaire du Conseil académique de l'Université de Liège**

**A.Gt 23-11-2004**

**M.B. 08-03-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment l'article 12, modifié par le décret du 31 mars 2004;

Vu l'arrêté royal du 23 octobre 1967 portant règlement général des universités et des centres universitaires de l'Etat, notamment les articles 19 et 27;

Vu la liste présentée par le Conseil académique de l'Université de Liège;

Arrête :

**Article unique.** - - M. André LEJEUNE, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège, est nommé secrétaire du Conseil académique de ladite université pour les années académiques 2004-2005 et 2005-2006.

Bruxelles, le 23 novembre 2004

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

M.-D. SIMONET

